

Les montants des prestations de service sont affichés à titre indicatif. Les calculs des subventions sont réalisés par le système d'information de la Cnaf sur la base des prix plafond et des taux de PS

**PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (EAJE)
ACCUEIL DES ENFANTS DE 0 A 5 ANS**

	Prix plafonds	Taux de la PS	Prestation de service
♦ Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, fournissant les couches et les repas	8,67	66%	5,72
♦ Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, ne fournissant pas les couches ou les repas	8,02	66%	5,29
♦ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, fournissant les couches et les repas	8,02	66%	5,29
♦ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, ne fournissant pas les couches ou les repas	7,42	66%	4,90
♦ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% fournissant les couches et les repas	7,42	66%	4,90
♦ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% ne fournissant pas les couches ou les repas	7,13	66%	4,71

SEUILS D'EXCLUSION DU BÉNÉFICE DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE

(Circulaire CNAF n° 61 du 20 décembre 1995)

	Prix moyen horaire 2017 (en €/H réalisée)	Seuil d'exclusion (en €/H réalisée)
♦ Accueil du jeune enfant	10,40	15,60

PLANCHER ET PLAFOND DE RESSOURCES POUR LE CALCUL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

♦ Plancher de ressources	711,62
♦ Plafond de ressources	5 800,00

BONUS INCLUSION HANDICAP (EAJE)

% enfants porteurs de handicap, reconnu ou en cours de détection	Prix de revient plafond par place	Taux de financement des places concernées
>= 7,5%	20 000 €	45%
>= 5% et < 7,5%	= 8 000 € + (% enfants Aeeh x 160 000 €)	30%
< 5%	16 000 €	15%
Montant plafond de bonus par place		
	1 300 €	

BONUS MIXITE SOCIALE (EAJE)

	Seuil de Participations familiales moyennes / Heure facturée
Tranche 1 : 2 100€ / place	<=0,79€
Tranche 2 : 800€ / place	<=1,04€
Tranche 3 : 300€ / place	<=1,31€

BONUS TERRITOIRE CTG

FINANCEMENT FORFAITAIRE DE L'OFFRE NOUVELLE, PAR AN

EAJE	Groupe	Bonus (€/place)
Quartier Politique de la Ville ou Zone de Revitalisation Rurale	bonus territoire offre nouvelle, groupe 9	3 100
Potentiel financier/hab <=700€,	Médiane niveau de vie <=19 300 €	2 800
Potentiel financier/hab <=700€,	Médiane niveau de vie >=19 300 €	2 500
Potentiel financier/hab <=900€,	Médiane niveau de vie <=19 600 €	2 400
Potentiel financier/hab <=900€,	Médiane niveau de vie >19 600 €	2 300
Potentiel financier/hab <=1200€,	Médiane niveau de vie <=20 300 €	2 250
Potentiel financier/hab <=1 200€,	Médiane niveau de vie >20 300 €	2 200
Potentiel financier/hab >1200€,	Médiane niveau de vie <=21 300 €	2 150
Potentiel financier/hab >1200€,	Médiane niveau de vie >21 300 €	2 100
Contrat territorial réservataire employeur		2 500

AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE ORDINAIRES

		Prix plafonds	Taux de la PS	Prestation de service
♦ Accueil de loisirs, de jeunes ou de scoutisme	Accueil extrascolaire	1,83 €/h	30%	0,549 €/h
		14,64 €/jour	30%	4,39 €/jour
	Accueil périscolaire	1,83 €/h	30%	0,549 €/h
		14,64 €/jour	30%	4,39 €/jour
♦ Relais assistantes maternelles	Ps Socle	61 650 €/an	43%	26 510 €/an
	Bonus missions renforcées (si au moins 1 mission est remplie)	3 000 €/an	100%	3 000 €/an
♦ Lieux d'accueil enfants parents		82,83 €/h de fonct.	30%	24,85 €/h de fonct.
♦ Vacances familiales avec accompagnement	PS à mi-taux	29 899 €/an	50%	14 949 €/an
	PS à taux plein	59 795 €/an	50%	29 898 €/an
♦ Accompagnement à la scolarité	Ps Socle	7 885 €/an	32,5%	2 563 €/an
	Bonus "enfants"	300 €/an	100%	300 €/an
	Bonus "parents"	300 €/an	100%	300 €/an
♦ Aide à domicile	Fonction 1 (AVS)	38 107 €/an	30%	11 432 €/an
	Fonction 2 (TISF)	58 966 €/an	30%	17 690 €/an
♦ Centres sociaux :	Animation globale, coordination	174 348 €/an	40%	69 739 €/an
	Animation collective famille	38 887 €/an	60%	23 332 €/an
• Espace de vie sociale	Animation locale	38 887 €/an	60%	23 332 €/an
♦ Foyers de jeunes travailleurs	Nouvelle PS	assiette maximum		3 163 €/lit/an
		414 691 €/an	30%	124 407 €/an
♦ Médiation familiale		89 959 €/an	75%	67 469 €/an
♦ PS jeunes		40 600 €/an	50%	20 300 €/an
♦ Espaces rencontres		132,12 €/h	60%	78,10 €/h

Accueils de loisirs : financements spécifiques

		Barème (en €/h)
♦ Aide spécifique rythmes éducatifs		0,55
♦ Bonification plan mercredis éducatifs pour les Alsh implantés dans un territoire avec potentiel financier par habitant	>= 900€ et hors Quartier Politique de la ville (QPV)	0,46
	< 900€ OU les Alsh implantés en QPV	0,95
	Plafond de dépense	Taux de financement
♦ Ingénierie accompagnement plan mercredi	30 000,00 €	50,00%

BONUS TERRITOIRE CTG

FINANCEMENT FORFAITAIRE DE L'OFFRE NOUVELLE, PAR AN

RAM (en €/ETP)	12 500
LAEP (en €/heure de fonctionnement)	20,00
ALSH	Pas d'offre nouvelle financée
Ludothèque (en €/heure d'ouverture)	10,00

PLAFOND DE FINANCEMENT DE L'OFFRE NOUVELLE

Coordination Ctg	financement plafonné à (€/ETP) :	24 000
Ingénierie : 50% de co-financement de la dépense	dépense (en €) plafonnée à :	48 000
Diagnostic initial : 50% de co-financement de la dép	dépense (en €) plafonnée à :	15 000

PLAFOND DE FINANCEMENT DE L'OFFRE EXISTANTE

Séjours : plafond 1 (en €/jour de séjour)	20,00
Séjours : plafond 2	montant de charge à payer de la dernière année de CEJ
BAFA : plafond 1 (en €/session)	350,00
BAFA : plafond 2	montant de charge à payer de la dernière année de CEJ